

Lyon, 12 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La réouverture des parcs de la Métropole

Suite au classement "vert" du département du Rhône, la Métropole a choisi de rouvrir ses parcs de façon échelonnée afin d'assurer les conditions optimales d'accès et d'usage de ces espaces publics dans le contexte de déconfinement. Après les berges du Rhône et les rives de Saône, le Parc de Parilly est de nouveau accessible au public depuis ce matin. Le Domaine de Lacroix-Laval accueillera les grand-lyonnais à partir de demain. Une demande de réouverture est en cours d'instruction auprès de la Préfecture pour le Grand Parc Miribel-Jonage.

Dans l'ensemble des parcs métropolitains, des affiches sont mises en place aux entrées des parcs et dans les allées pour rappeler aux visiteurs les consignes sanitaires. Dans l'enceinte des parcs, exactement comme dans l'ensemble des espaces publics, **il est impératif d'appliquer les mesures de distanciation physique et les gestes barrières.**

Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits. La pratique d'une activité sportive est autorisée, à condition qu'elle rassemble moins de 10 personnes et que la distance entre deux personnes pratiquant cette activité soit largement supérieure à la distance de sécurité d'1 mètre (5 mètres pour une activité dont l'intensité est équivalente à une marche rapide, et 10 mètres pour une activité à haute intensité).

Par ailleurs, il est demandé aux visiteurs de veiller particulièrement à la propreté du parc en jetant leurs déchets, leurs masques et leurs gants dans les poubelles afin d'éviter les risques de contamination et un impact possible sur la faune et la flore. Les agents et gardes des parcs veilleront à sensibiliser le public au respect de ces mesures et n'hésiteront pas à faire appel aux forces de l'ordre qui pourront verbaliser les usagers pour non-respect de ces règles.

Jusqu'à nouvel ordre, les sanitaires, les aires de jeux et les équipements de fitness sont fermés.

Ces consignes de sécurité seront strictement à respecter : la plus grande vigilance sera observée par les gardes compte-tenu de la prudence nécessaire pendant cette période de déconfinement dont la réussite conditionnera le maintien des accès du grand public à tous ces parcs.



Toutes les informations et suivi de l'évolution des dispositions : met.grandlyon.com

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse